

## Contrat d'engagement solidaire AMAP

Légumes 2026-2027  
du 03/11/2026 au 26/10/2027

Le présent contrat est passé entre :

Le paysan : GAEC Le Moulin de Sourdigné Le Moulin de Sourdigné, Valanjou 49670 Chemillé en Anjou Tel : 06 27 42 70 47 Mail : gaec.fruchaud@outlook.fr	L'amapien <b>Prénom :</b> <b>Nom :</b> <b>Adresse :</b> <b>Tél. :</b> <b>E-mail :</b>
--	--

L'Association "AMAP des 3 Sol." a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP de :

- favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

### Termes du contrat

Il est proposé des paniers de **légumes biologiques** chaque semaine.

Chaque Consom'acteur constitue son panier en se servant à l'étalage **selon les indications du producteur**. Un panneau indicatif affichera la quantité de légumes à prendre. La **pesée des légumes ne doit jamais dépasser le poids indiqué par le producteur**.

Si un problème indépendant de la volonté du producteur devait amoindrir le contenu du panier (diversité, quantité...) les Consom'acteurs devront en accepter les conséquences et rester solidaires du producteur. A l'inverse le producteur fera profiter les adhérents d'une production abondante.

Il n'y aura **pas de livraison les mardis 22/12/2026 et 29/12/2026, mais une livraison plus conséquente la semaine précédente et la semaine suivante**.

Le contrat est établi sur **12 mois par an avec une interruption de livraison de 4 semaines** [soit 48 semaines au total] que le producteur se laisse le choix de définir. Vous serez prévenus de ces dates, très probables en **Mai**.

### Distribution

La livraison s'effectue tous les **mardis de 18h30 à 19h15** à La Haute Chauvellerie – 49750 CHANZEAUX.

### Modalités d'engagement

Pour le règlement, merci de faire un **virement mensuel au 5 de chaque mois au GAEC le Moulin de Sourdigné** [ce virement est à l'initiative du Consom'acteur en utilisant les références bancaires du producteur, qui vous sera transmis avec le contrat par le référent Légumes].

### Adhésion à l'AMAP

L'adhésion à l'AMAP est obligatoire, elle est d'au moins 5 € et concerne l'ensemble des productions. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année**.

### Résiliation

Toutes résiliations restent possibles sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts de l'AMAP ; elles seront étudiées par les membres du Conseil collégial.

A Chanzeaux, le 10/06/2026

Signature de l'amapien :

Signature du producteur :

## **Coordonnées bancaires**

Titulaire du compte : GAEC Le Moulin de Sourdigné

IBAN : FR76 1027 8394 4000 0209 6310 136

BIC : CMCIFR2A